

# Journal officiel

## des Communautés européennes

ISSN 0378-7052

C 306 A

45<sup>e</sup> année

10 décembre 2002

Édition de langue française

## Communications et informations

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
	I <i>Communications</i>	
	.....	
	II <i>Actes préparatoires</i>	
	.....	
	III <i>Informations</i>	
	<b>Parlement européen</b>	
2002/C 306 A/01	Avis de recrutement n° PE/75/S — Directeur (catégorie A 2) de l'édition et de la distribution .....	1
	<b>Banque centrale européenne</b>	
2002/C 306 A/02	Postes vacants à la direction générale des affaires juridiques — Juristes principaux/juristes .....	4

FR

## III

*(Informations)*

## PARLEMENT EUROPÉEN

## AVIS DE RECRUTEMENT N° PE/75/S

DIRECTEUR

*(catégorie A 2)*

## DE L'ÉDITION ET DE LA DISTRIBUTION

(2002/C 306 A/01)

## 1. EMPLOI VACANT

Le président du Parlement européen a décidé d'ouvrir la procédure de pourvoi d'un poste de **directeur** (catégorie A, grade 2) au sein de son secrétariat général, sur la base de l'article 29, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires.

Cette procédure de sélection qui vise à élargir les possibilités de choix de l'autorité investie de pouvoir de nomination, se déroulera en parallèle avec la procédure interne de pourvoi de postes.

Le recrutement se fera au grade A 2 et à l'échelon concerné <sup>(1)</sup>. Le traitement de base pourra ainsi varier entre 10 596,40 et 12 412,21 euros par mois. Au traitement de base, qui est soumis à l'impôt communautaire et exempté de l'impôt national, peuvent s'ajouter, dans les conditions prévues par le statut des fonctionnaires, certaines indemnités.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que cet emploi est soumis à la règle de mobilité prévue par le rapport sur la politique du personnel approuvé par le bureau du Parlement européen le 20 octobre 1997.

## 2. LIEU D'AFFECTATION

Bruxelles. Ce poste est susceptible d'être réaffecté dans un des deux autres lieux de travail du Parlement européen.

## 3. ÉGALITÉ DES CHANCES

Le Parlement européen met en œuvre une politique d'égalité des chances et encourage les candidatures des femmes et des hommes qualifiés, en excluant toute discrimination fondée sur l'âge, le handicap, la race, la religion ou l'orientation sexuelle.

<sup>(1)</sup> Le fonctionnaire est classé au recrutement à l'échelon concerné en fonction de sa formation et de la durée de son expérience professionnelle utile, ne pouvant pas dépasser dans le cas d'espèce l'échelon 4.

#### 4. NATURE DES FONCTIONS

Fonctionnaire de haut niveau chargé, sous l'autorité du directeur général de la traduction et des services généraux, des tâches suivantes:

- direction des services de l'édition et de la distribution,
- coordination et organisation des services et encadrement du personnel de la direction,
- élaboration de la stratégie fonctionnelle, organisationnelle et technique de la direction,
- animation de la coopération interservices en matière éditoriale,
- relations avec les autres institutions, particulièrement avec l'Office des publications.

#### 5. CONDITIONS REQUISES

##### A. CONDITIONS GÉNÉRALES

- Être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne,
- jouir de ses droits civiques,
- être en situation régulière au regard des lois de recrutement applicables en matière militaire,
- offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées.

##### B. CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Études universitaires sanctionnées par un diplôme ou expérience professionnelle garantissant un niveau équivalent,
- bonne connaissance de la structure et du fonctionnement de l'Union européenne et de ses institutions, particulièrement du Parlement, ainsi que des traités et de la législation communautaire,
- bonne connaissance du dispositif réglementaire applicable aux institutions communautaires, notamment en matière de personnel et de finances, et aptitude à la gestion administrative,
- excellentes qualités d'organisation et aptitude confirmée à la direction d'équipes,
- capacité d'analyse et de synthèse,
- capacité de communication à tous les niveaux et sensibilité quant aux attentes des citoyens en matière d'information,
- connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne<sup>(1)</sup> et bonne connaissance d'une autre de ces langues; pour des raisons fonctionnelles, la connaissance d'autres langues officielles sera prise en considération.

Les fonctions décrites sous le point 4 «Nature des fonctions» exigent de hautes qualités de compétence, de rendement et d'intégrité, une capacité de jugement et de décision de haut niveau et le sens des relations humaines.

<sup>(1)</sup> Les langues officielles de l'Union européenne sont: l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le finnois, le français, le grec, l'italien, le néerlandais, le portugais et le suédois.

## 6. PROCÉDURE DE SÉLECTION

En vue d'aider dans son choix l'autorité investie du pouvoir de nomination, le comité consultatif pour la nomination des hauts fonctionnaires établira la liste des candidats et recommandera au bureau le nom des personnes à inviter à un entretien. Le bureau finalisera la liste de ces personnes, le comité procédera aux entretiens et soumettra son rapport final au bureau pour décision. Dans ce cadre, le bureau peut procéder à l'audition des candidats.

## 7. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidats sont priés d'adresser leur lettre de candidature (en précisant la référence «avis de recrutement numéro PE/75/S»), accompagnée d'un *curriculum vitae* détaillé et des documents justificatifs se rapportant à leurs études ainsi qu'à leur expérience professionnelle et aux fonctions actuellement exercées, au:

**Parlement européen**  
**Monsieur le secrétaire général**  
**Bâtiment Schuman**  
**L-2929 Luxembourg**

Cette demande devra être expédiée, par envoi recommandé, au plus tard le **6 janvier 2003**, le cachet de la poste faisant foi.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent produire, pour cette date, les documents justificatifs uniquement sous forme de copies ou de photocopies. En effet, aucune de ces pièces justificatives ne sera restituée aux candidats.**

---

# BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

## **POSTES VACANTS À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES JURIDIQUES JURISTES PRINCIPAUX/JURISTES**

(2002/C 306 A/02)

La Banque centrale européenne recherche des candidats qualifiés en vue de pourvoir à des postes de juriste principal/juriste. Des informations détaillées sur le profil requis et les fonctions attachées à ces postes ainsi que sur la procédure à suivre pour faire acte de candidature sont publiées sur le site Internet de la BCE à l'adresse suivante: [www.ecb.int](http://www.ecb.int) (rubrique «Job opportunities»).

---